



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpeaix.org

www.mvtpeaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mayotte et Comores : une situation humainement insupportable à laquelle il faut trouver une solution dans le respect du droit international et des droits humains.

Au-delà des photos officielles sur le voyage du président de la République ces jours-ci à Mayotte ou aux Comores, toute personne qui côtoie les habitants de cette région, par exemple ceux ou celles qui migrent en France, ne peut qu'être stupéfaite par une situation marquée par la pauvreté, la persistance de l'analphabétisme sur le territoire même d'un département français.

Par ailleurs, l'existence de grandes inégalités de développement entre les territoires suscite des divisions entre les populations et favorise des conflits larvés. Enfin, l'établissement d'une frontière entre Mayotte et les autres îles comoriennes, résultant du rattachement de Mayotte à la France (le 101^{ème} département français en 2011) a contribué aux migrations dites « illégales » et transformé la mer d'Anjouan en cimetière dans lequel ont péri plus de 10 000 personnes, selon les estimations.

Cette situation résulte de la persistance de politiques colonialistes et de la violation du droit international par la France dans cette région. Cette violation a été condamnée par l'ONU qui «*condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et non avenues* » ainsi que «*toutes autres consultations qui pourraient être organisées ultérieurement en territoire comorien de Mayotte par la France* ». Le droit international précise d'ailleurs que le Parlement du pays colonisateur n'est absolument pas fondé à décréter l'indépendance d'un territoire, ce que à quoi s'apparente la reconnaissance de Mayotte comme département français d'outre-Mer.

La situation engendrée sur la base d'une violation du droit international a dégradé une situation humainement, économiquement, socialement insupportable pour les populations de la région à laquelle il faut trouver des solutions dans le cadre des Nations Unies et par des négociations associant les populations concernées.

A Paris, le 25 octobre 2019
Le Mouvement de la Paix